

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices, annonces et titulaires. — II Aux prières. — III Toilettes et danses : Analyse d'une instruction de Mgr Bruchési. — IV La messe du matin. — V Mercredi des Cendres. — VI L'œuvre des tabernacles à Montréal. — VII La conquête d'une âme. — VIII Informations. — Ordo des fidèles.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Sœurs de la Providence. — *Lundi, le 21.* — A 9 heures, profession religieuse.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 20, on annonce le mercredi des Cendres, le carême, le temps pascal et la fête de saint Mathias.

N. B. Mardi, le 22, après l'angélus du soir, on sonne solennellement toutes les cloches pendant au moins un quart d'heure, pour annoncer l'ouverture du temps pascal. J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — *Dimanche, le 6 mars.* — Solennité du titulaire de Sainte-Cunégonde.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — *Dimanche, le 6 mars.* — Solennité du titulaire de Saint-Grégoire (Mount Johnson) et par anticipation de celui de Saint-Thomas-d'Aquin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — *Dimanche, le 6 mars.* — Solennité anticipée du titulaire de Saint-Thomas-d'Aquin (Compton).

Les titulaires (autres que ceux de Saint-Joseph et de l'Anonciation) dont l'office se fait entre le 13 mars et le 23 avril, n'auront cette année leur solennité que le 24 avril. J. S.

AUX PRIERES

M. l'abbé Mathieu Henry McGrath, diocèse de Portland.

Sr Marie-Zoé, née Elise Gaudet, professe de chœur des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Hochelaga.

Sr Canisius, née Marie-Justine-Ida Coursolles, des sœurs de Charité de la Providence de Montréal, Montréal.

TOILETTES ET DANSES

Analyse d'une instruction de Mgr Bruchési



DIMANCHE dernier, à la cathédrale, avant le sermon qui a été prêché par M. l'abbé Perron, Mgr l'archevêque a fait de son trône, au sujet des toilettes et des danses, des observations destinées à avoir un effet salutaire sur tous les fidèles.

Je comprends, a dit Sa Grandeur, les exigences et les convenances sociales. Prenez part aux amusements honnêtes, aux joyeuses réunions de parents ou d'amis, aux réceptions officielles ; procurez à vos enfants des récréations et des plaisirs permis ; je ne vois à tout cela rien de condamnable. Cela peut être utile, au contraire ; et même devenir, quelquefois, un devoir de haute convenance ou d'amitié. Pourvu que vous ne fassiez pas de ces choses un mauvais usage, nous ne songerons jamais à vous les reprocher. Mais, de grâce, dans ces divertissements et ces fêtes, que l'on n'oublie point les bienséances chrétiennes, les conseils de la prudence et les recommandations de l'Eglise. Pères et mères, pensez à l'exemple que vous devez donner à vos fils et à vos filles ; jeunes filles et jeunes gens rappelez-vous ce qui constitue l'un des plus graves, des plus importants devoirs de votre âge, la conservation de la vertu, gage de votre bonheur pour l'avenir.

Or, sur ce point, a continué Mgr l'archevêque, il y a un désordre que je dois signaler entre plusieurs autres, et contre lequel je veux lutter de toutes mes forces : c'est l'inconvenance de certaines toilettes que l'on ose porter sans le moindre scrupule. A voir la conduite d'un trop grand nombre de personnes, on dirait que la pudeur n'est plus qu'un vain mot. Elles font rougir les chrétiens qui les voient, mais elles ne savent pas rougir elles-mêmes. Quelle aberration, en vérité, chez des femmes, épouses et mères chrétiennes, qui font profession de religion et de charité ! Leurs filles feront nécessairement comme elles ; mais leurs mères agissaient bien différemment. C'est avec de telles coutumes que l'on contribue à faire baisser, et très vite, le niveau de la moralité chez un peuple ; on ne sait pas tout le mal et toutes les peines qui s'en suivent.

Je parle d'après le témoignage d'un grand nombre de personnes, affligées de ce qu'elles voient, bien souvent, au milieu des assemblées mondaines.

J'aime à accuser la légèreté, l'entraînement, la frivolité plutôt que des

intentions perverses. Le remède à ce désordre est encore facile : c'est pour moi un devoir de le prescrire, parceque je dois rendre compte à Dieu des âmes qui m'ont été confiées.

Dans les soirées et les réceptions, on semble regarder certaine toilette comme nécessairement exigée par l'étiquette. Cela me paraît une grande erreur ; et l'usage contraire, suivi en très haut lieu, prouve que l'on est ici sous une fausse impression. Mais enfin, si l'on veut s'en tenir absolument à l'étiquette en question, au moins, que l'on n'en fasse pas un abus aussi déplacé que criminel, et que l'on ne devienne pas un sujet de scandale en mettant de côté les premières règles de la modestie chrétienne.

J'ai mentionné les réceptions et les soirées ; je dois vous parler aussi des danses, a'ajouté Monseigneur. Vous savez ce qu'en disait saint François de Sales ; c'est la sagesse même qui parle par sa bouche : " Les danses et les bals, écrivait-il, sont indifférents de leur nature ; mais selon l'ordinaire façon avec laquelle cet exercice se fait, il est fort penchant et incliné du côté du mal, et par conséquent plein de danger et de péril. "

Ce qui était vrai de son temps, l'est de tous les temps et du nôtre en particulier.

On se permet, sous ce rapport, des libertés qui dégènèrent bien vite en licence. On ne sait presque plus se tenir dans les limites de ce qui est décent et convenable. Sous prétexte d'amusement et de plaisir on donne libre cours à la passion. On s'expose à mille dangers avec une gaieté de cœur et un calme de conscience incroyables. Vous savez que je n'exagère rien.

Comment donc osera-t-on faire croire que l'autorité, chargée de veiller au maintien de la morale, permet et approuve de tels désordres ? Le dire, ou même le croire possible, serait montrer bien peu de discernement et de sagesse. Non, les danses, et toutes les danses, pas de leur nature, si vous le voulez, comme s'exprime saint François de Sales, mais à raison des usages que la mondanité y a introduits, offrent des dangers réels. Si nous ne les condamnons pas en elles-mêmes, nous ne pouvons faire autrement que d'en détourner les fidèles. Il y a certaines danses plus périlleuses que d'autres : c'est contre celles-la surtout que les chrétiens doivent se prémunir, c'est de celles-la qu'ils doivent se garder. Mais il n'en est point aujourd'hui qui soient sans danger, et pour me servir encore du langage de saint François de Sales, je dirai qu'elles ressemblent aux champignons, et que les meilleures ne valent rien.

On objectera qu'il y a dans les soirées mondaines, d'autres désordres beaucoup plus graves et où la vertu est bien plus exposée que dans la danse. Je le sais ; mais pourquoi les pères et les mères de familles tolèrent-ils de pareils désordres sous leur toit ? Pourquoi ne réagissent-ils point contre eux, au lieu de se contenter de les signaler et de s'en plaindre ? Pourquoi les parents semblent-ils admettre, comme un principe, que leurs jeunes filles doivent se récréer et s'amuser sans eux et loin de leurs regards ? Pourquoi organise-t-on des soirées et des fêtes, d'une manière qui rend ces désordres innévitables ? Dans tous les cas, cela n'empêche pas la danse d'être ce qu'elle est, ni d'être jugée comme elle a été jugée de tout temps par les théologiens et les chrétiens pieux.

Et maintenant, ajouterai-je, avec l'aimable saint que je vous ai déjà cité plusieurs fois, si les circonstances vous conduisent à un bal, eh bien, n'y oubliez jamais votre devoir et votre dignité. " Que votre danse soit apprêtée de modestie et de bonne intention." Là, surtout, réserve, décence dans les toilettes ; prudence dans vos relations, vigilance sur chacun de vos actes ; respectez-vous, exigez que l'on vous respecte ; évitez tout ce qui pourrait occasionner le moindre scandale.

Chefs de famille, mères chrétiennes surtout, a dit en terminant Mgr Bruchési, je compte sur vous pour l'observance de ces lois élémentaires de la morale évangélique, que je vous rappelle. La réforme qu'il faut opérer s'accomplira bientôt, si vous le voulez, et vous ferez ainsi une œuvre éminemment bonne dont le Seigneur ne manquera pas de vous bénir.

LA MESSE DU MATIN



E clerc est attentif à remplir les burettes,
 L'abbé, tout en priant, finit de s'apprêter ;
 Le chantre ouvre son livre et tire ses lunettes,
 Le sonneur, sous le porche, achève de tinter.

Deci, delà, des bruits : soit froissement de chaises,
 Sursaut de banc heurté, coup de portes battant ;
 Quelque bonne âme vient, s'accoude, prend ses aises,
 Puis, la tête inclinée, immobile, elle attend...

Enfin deux pas discrets s'entendent sur les dalles ;
Devant le célébrant l'enfant marche à l'autel,
Pendant que l'*Introit* s'élève dans les stalles,
Note à note appuyé comme à coups de martel.

A travers les vitraux teints de couleurs voyantes,
Pas de rayons bleus, rouges ou violets,
Seuls, les cierges de cire aux flammes ondoyantes,
Sur les chandeliers d'or ont de pâles reflets.

C'est dans ce clair obscur que le *Mystère* insigne
Humblement s'accomplit... et que le célébrant
Se penche, se confond, se redresse, se signe,
Baise l'autel, bénit et prie en murmurant.

Il est toujours besoin que Dieu se sacrifie :
Sans torturants bourreaux, sans gibet et sans fiel,
Sans Judas qui trahit, ou juif qui crucifie,
La messe est un rachat de quelque part de ciel.

Et, tout en s'imprégnant d'un intime délice,
Dans la sérénité, dans le calme du cœur,
Pour soutenir l'hostie au-dessus du calice,
L'apôtre bien-aimé tremble de tout son cœur.

Sanctus ! Sanctus ! Sanctus ! Et les femmes pieuses,
Comme au pied de la Croix, lors du divin tourment,
Se courbent à genoux, muettes, oubliées,
S'abîmant de silence et de recueillement.

Tandis qu'inconscient de son regard profane,
En s'essayant à voir au miracle d'amour,
Le petit clerc, heureux déjà d'être en soutane,
Songe naïvement : « Si j'étais prêtre un jour ! »

Alors, durant qu'il voit couler les pleurs de cierge,
Qu'il sonne au *Domine* sur le mode argentin,
Un joli rêve éclot au fond de son cœur vierge,
Pendant que le soleil monte dans le matin...

CAMILLE de L. (*Semaine de Luçon.*)

MERCREDI DES CENDRES

DANS l'origine, les cendres n'étaient pas appliquées comme aujourd'hui à tous les fidèles indifféremment ; mais seulement à ceux qui s'étaient rendus coupables de quelqu'un de ces crimes, pour lesquels l'Eglise avait coutume d'infliger une pénitence publique.

Avant la messe du Mercredi des Cendres, les pécheurs se présentaient à l'église où tout le peuple se trouvait déjà rassemblé. Les prêtres recevaient l'aveu de leurs péchés, puis ils les couvraient de cilices et leur mettaient la cendre sur la tête. Après cette cérémonie, tout le clergé et tout le peuple se prosternaient contre terre, et l'on récitait lentement, à haute voix, les sept psaumes pénitentiels. Une longue procession avait lieu ensuite, à laquelle les pénitents marchaient nu-pieds.

Comme ces pratiques de l'Eglise primitive étaient touchantes ! Inspirées par une foi vive et le sentiment intime de la bassesse de l'homme, elles produisaient dans les âmes les plus salutaires influences ! Cette reconnaissance publique du néant de la créature et des fautes graves commises dans un moment d'aberration, mettaient un frein à l'orgueil et au débordement des passions mauvaises.

De nos jours, nous nous laissons plus facilement entraîner au vice ; mais nous rougirions de réparer le scandale donné. Aussi l'orgueil, l'esprit de révolte contre toute idée de mortification se sont-ils implantés au cœur des générations actuelles ; ces plaies nous rongent et menacent de saper les fondements solides sur lesquels l'Evangile avait élevé la société chrétienne. Le mal est audacieux ; la vertu est mal à l'aise dans l'atmosphère de mollesse et de sensualisme que nous nous sommes formée.

Sans doute, la loi du Christ reste toujours la même : le ciel doit s'emporter de violence ; le disciple n'est pas plus que le maître : il faut que lui aussi il prenne sa croix et la porte ; à tout pécheur l'expiation est nécessaire, absolument nécessaire.

L'Eglise n'a pas cessé d'enseigner cette loi de l'Évangile ; mais comme une mère qui craint l'insubordination de ses fils, comme le médecin qui écarte des malades incapables d'en supporter la violence les remèdes les plus sûrs, elle a dû se relâcher peu à peu, dans la pratique, de sa rigueur primitive, pour tant si heureuse en fruits de préservation et de salut. Elle n'en proclame pas moins l'obligation impérieuse, où se trouve tout chrétien de faire pénitence pour ses péchés et réparation pour ses scandales.

A l'approche du saint temps de carême surtout, l'Eglise compte sur les sentiments que doit produire en nous un rite aussi imposant que celui de l'imposition des cendres.

Ces cendres sont faites des rameaux qui ont été bénits l'année précédente, au dimanche des Pâques fleuries. La bénédiction qu'elles reçoivent dans ce nouvel état, le mercredi des Cendres, a pour but de les rendre encore plus dignes du mystère de contrition et d'humilité qu'elles sont appelées à signifier.

Le pontife asperge les cendres avec l'eau bénite, puis il les parfume avec l'encens. Ces rites étant accomplis, il reçoit lui-même de ces cendres sur la tête, par la main du prêtre le plus qualifié dans le clergé qui dessert l'église : le doyen du chapitre dans la cathédrale. Celui-ci les reçoit à son tour du célébrant qui, après les avoir imposées aux ministres de l'autel et au reste du clergé, les distribue au peuple.

Lorsque l'officiant s'approchera pour nous marquer du sceau de la pénitence, nous rappelant la nécessité de la mortification et de l'expiation, acceptons avec humilité, acceptons avec résignation l'arrêt de mort que Dieu lui-même prononcera alors sur nous :

Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu rentreras dans la poussière.

Soumettons-nous à cette sentence, et rappelons-nous que c'est pour avoir voulu être comme des dieux, préférant notre orgueilleuse volonté à celle du Souverain Maître, que nous avons été condamnés à mourir.

Songeons que la mort sera suivie d'un jugement où toutes nos œuvres, nos actions, nos paroles, nos pensées, seront placées dans la balance d'une inexorable justice.

L'ŒUVRE DES TABERNACLES A MONTREAL

NOUS venons de recevoir le 23me rapport de l'Œuvre des Tabernacles.

Outre l'exposé des opérations de l'année 1897, ce compte rendu renferme plusieurs indications tout à fait intéressantes.

* * *

Secourir les missions naissantes et les églises pauvres, en leurs procurant des vases sacrés, des garnitures d'autel et des vêtements sacerdotaux, tel est le but, noble entre tous, de l'Œuvre des Tabernacles, dont le siège est à la maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.

* * *

Cette œuvre a été fondée en 1695, par la pieuse recluse Mlle Jeanne LeBer, fille d'un riche négociant de Ville-Marie. Plus tard, elle a été régulièrement approuvée et définitivement organisée par Mgr Bourget. Le regretté Mgr Fabre avait une prédilection toute particulière pour cette association comme pour toutes les œuvres eucharistiques.

Dès les premiers jours de son épiscopat, le chef actuel du diocèse, l'évêque du Sacré-Cœur, s'est empressé d'appeler les faveurs célestes sur une œuvre si hautement encouragée par ses prédécesseurs, et si méritoire dans ses efforts en vue de fournir partout au culte catholique les objets nécessaires à son exercice normal.

* * *

La société n'a pas d'autres ressources que les contributions annuelles de ses membres et le fruit du travail des dames associées, qui ont deux réunions de couture par mois. Elle s'alimente encore par les dons, en nature ou en argent, de quelques âmes charitables.

* * *

Toutefois, elle ne manque pas de prospérité, ainsi que le démontre le bilan des secours distribués annuellement.

Pendant le dernier exercice, le comité de direction a pu donner 3433 articles, et assister de la sorte 145 paroisses ou missions appartenant à 32 diocèses du Canada et des États-Unis.

* * *

Une association qui rend de si grands services à la religion mérite assurément qu'on la signale à l'attention bienveillante des fidèles. C'est ce que nous faisons avec plaisir. Oui, nous nous permettons de recommander fortement à tous nos lecteurs de se faire inscrire dans l'Œuvre des Tabernacles. Ils n'ont pour cela qu'à verser une contribution annuelle de 50 centins ; et en retour ils auront la satisfaction de venir en aide à leurs frères moins favorisés de la fortune ; ils auront même la satisfaction de faire la charité à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, résidant par amour dans le tabernacle et s'immolant pour nous sur les autels les plus pauvres !

* * *

L'association compte aujourd'hui 1290 membres ; mieux connue et mieux comprise, elle en compterait, il nous semble, plusieurs milliers de plus. Les corps d'associations eux-mêmes, congrégations pieuses, collèges, couvents, peuvent faire partie de l'œuvre en versant la modique somme de 50 centins, et bénéficier de tous les avantages spirituels accordés aux souscripteurs particuliers.

Faisons donc connaître l'Œuvre des Tabernacles aux familles chrétiennes, faisons-la connaître à nos amis, à nos connaissances : rien n'est plus digne de notre zèle !

* * *

Pour toutes informations ou demandes d'admission, on est prié de s'adresser à :

La Révde Sœur Directrice de l'Œuvre des Tabernacles, Congrégation de Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal. — Ou à :

M. l'abbé Chs.-H. Rusconi, Séminaire de la Paroisse, rue Notre-Dame, Montréal.

LA CONQUÊTE D'UNE ÂME

L existe, dans la plupart des grandes contrées européennes, des associations qui ont pour but avoué "d'arracher des âmes à l'Église." En d'autres termes, des associations qui font l'œuvre du démon et ne négligent aucune occasion de recruter des adeptes.

Pour arriver à leurs fins, les chefs de ces associations ne reculent devant rien, le mensonge et la calomnie sont leurs armes favorites.

Quand ils ont découvert un malheureux que la maladie, le manque d'ouvrage, des pertes éprouvées dans son commerce ou l'inconduite ont réduit à la misère, ils vont le trouver, lui remettent une somme d'argent, lui font de belles promesses et l'invitent à signer un acte qu'ils ne lui permettent pas toujours de lire. C'est un testament en règle. Le "vendu" s'y engage sous serment à ne pas recevoir les sacrements en cas de maladie, à repousser le prêtre en tout et partout, et enfin à se laisser enterrer civilement c'est-à-dire sans la moindre bénédiction ni cérémonie religieuse.

Peu de jours se passent sans qu'on voit porter en terre la dépouille mortelle d'un misérable qui a renié son baptême et refusé de se réconcilier avec Dieu au moment de la mort.

Par une froide soirée de septembre 1897, deux hommes causaient, en dégustant un verre de bière, dans la vaste salle d'un café bruxellois. L'un, jeune encore, venait d'arriver de la campagne ; il était à la recherche d'une position lucrative. Fils de parents chrétiens il avait eu le bonheur de conserver sa foi.

L'autre, déjà au déclin de la vie, était un de ces aventuriers habitués à vivre d'expédients. Appartenant à la société des "Solidaires" il était chargé de surveiller les malades engagés par leur testament à mourir sans confession et à se laisser "enfouir" comme le vil bétail.

— Oui, mon cher ami, dit le vieux libre-penseur, il faudra renoncer à tous vos préjugés, à toutes vos superstitions, si vous voulez que notre société, composée d'hommes notables, s'occupe de vous.

— Je renoncerai plutôt à vos bons offices, répondit le campagnard.

— Ta, ta, ta !... Tenez ! encore un verre ; puis, mon heure de garde étant arrivée, je vous conduirai chez un des nôtres qui mourra probable-

ment cette nuit. Vous verrez que l'on peut très-bien "casser sa pipe" sans l'intervention de vos curés.

Pierre L..., le jeune villageois, fut sur le point de rejeter cette proposition ; mais l'idée lui étant venue qu'il pourrait peut-être faire un peu de bien, il accompagna l'homme auquel un ami avait eu la mauvaise idée de le recommander.

Le moribond, étroitement surveillé par un individu à mauvaise mine qui s'en alla tout joyeux à l'arrivée des deux visiteurs, le moribond, disons-nous, était sur le point d'exaler son dernier souffle. Il tremblait de peur.

Le vieux solidaire, à moitié ivre, ne tarda pas à s'endormir profondément. Il paraissait ne pas savoir qu'un malheureux désespéré allait comparaître devant le Juge suprême.

Pierre eut une bonne inspiration. Il s'approcha du malade et lui demanda à voix basse :

— Voulez-vous un prêtre ?

— Oh ! oui, monsieur, répondit le pauvre homme ; mais comment arrivera-t-il ici ?

Le brave villageois lui fit signe de se tenir tranquille. Il sortit sur la pointe des pieds, gagna la rue et se mit à courir de toute la vitesse de ses jambes.

Quelques minutes après, le prêtre était là, muni d'un testament préparé à la hâte. Le moribond se confessa, versa des larmes de joie, signa le testament qui annulait son pacte avec la secte infâme et mourut en paix.

Quand l'ivrogne se réveilla, il fut tout surpris de voir qu'une vieille servante agenouillée devant un crucifix, priait dévotement sans se soucier de sa présence. Pierre, tout rayonnant, lui dit :

— Vous n'avez plus rien à faire ici, votre proie vous échappe.

— Que s'est-il donc passé ?

— Je viens de conquérir une âme !

— Je me vengerai ! hurla le solidaire.

— Quand il vous plaira, répondit le jeune homme en montrant ses gros poings de vigoureux villageois.

Grâce à Dieu, nous n'avons pas, dans notre pays, de ces sociétés qui paraissent créées par l'enfer. Louons Dieu et conservons notre foi.

FIDELIS.

INFORMATIONS

SITUATION respective du Vatican et du Quirinal. — *Le Correspondant*, du 25 janvier, publie une importante étude de M. Carry sur la situation respective du Vatican et du Quirinal au seuil de l'année 1898. Voici la conclusion de cet intéressant article :

« De quelque côté que nous portions les yeux, à Rome, en Italie, en Europe, les dernières années qui viennent de s'écouler, bien loin d'apporter à la papauté des motifs de désespérance, semblent, au contraire, multiplier autour d'elle les promesses de relèvement et les gages de consolation. Dans ce formidable conflit engagé entre l'Italie officielle et le Vatican, s'il fallait parier, combien parieraient pour l'Italie ? Bien hardi, sans doute, serait celui qui prétendrait indiquer la solution finale, celle qui est le secret de l'avenir. Si l'Italie comprenait ses intérêts, elle se hâterait de mettre fin à une lutte qui la meurtrit et l'épuise ; tout au moins elle tenterait, sur des bases acceptables, un accord avec cette puissance que Dieu a placée dans son sein et qui a toujours été pour elle une source de bienfaits, un principe de gloire et de prospérité.

« Mais le but de cette étude n'est pas de rechercher ou de présenter des solutions sur ce point. Nous avons simplement voulu montrer que, dans la présente période de lutte et de conflit, la Providence a su faire sortir pour le Saint-Siège des sources nouvelles et inattendues d'influence ; que, privée de tout appui matériel, la Papauté sait cependant maintenir haut à Rome et ailleurs son prestige moral, et que, bien loin qu'il y ait lieu pour elle de désespérer de l'avenir, l'action combinée des hommes et des événements tend à préparer peu à peu, par des voies silencieuses et cachées, le jour des réparations futures. »

Le Pape et les souverains. — A l'expression de leurs souhaits, les chefs d'Etat ont voulu adjoindre, cette année, des dons spéciaux, en mémoire du soixantième anniversaire de la première messe du Saint-Père. On cite, entre autres, un précieux calice d'or, orné de pierreries, don de S.M. la Reine régente d'Espagne ; six beaux vases de Sèvres, envoi du président de la Républi-

que Française ; un riche écrin contenant 50.000 florins en or, don de l'empereur François-Joseph, etc.

Les prochains pèlerinages. — Les travaux d'aménagement pour héberger les pèlerins qui doivent venir à Rome à l'occasion du 20^e anniversaire du couronnement du Pape, ont été faits dans les vastes locaux du lazaret de Sainte-Marthe, attenant au Vatican, ainsi que dans un des grands portiques reliant la basilique à la colonnade Saint-Pierre.

Le nombre des pèlerins sera considérable et il en viendra de tous les pays du monde, mais la grande majorité sera formée par les différentes régions de l'Italie.

On espère que l'état de santé de Léon XIII lui permettra de descendre à cette occasion, dans la basilique vaticane pour y dire la messe en présence des pèlerins.

Encyclique sur les questions philosophiques. — On assure que le Saint-Père travaille à la rédaction d'une encyclique sur les hautes questions philosophiques du jour. Léon XIII veut porter la lumière dans l'obscurité des débats ouverts actuellement sur la croyance et la science, la raison et la foi.

Albanie. — Trente-deux villages albanais appartenant au rite grec orthodoxe (chismatique) viennent de se convertir au catholicisme. Le chef de ce mouvement religieux considérable est un évêque grec orthodoxe.

Angleterre. — Le duc de Norfolk, qui est le chef des catholiques anglais, vient de demander, dit-on, au gouvernement d'admettre à la Chambre des lords, comme membre à vie, au même titre que les archevêques anglicans, le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, primat catholique d'Angleterre. Cette proposition pourrait en définitive avoir des chances d'être agréée, car lord Salisbury, chef du cabinet actuel, avait lui-même fait une semblable proposition, il ya quelques années, en faveur du cardinal Manning.

Hongrie. — Le jour de la dédicace de la belle cathédrale de Diakovo en Hongrie, un pauvre en haillons se vit accosté par un voyageur.

— Mon ami, lui dit le touriste, vous étiez devant moi pendant la cérémonie. J'ai bien pensé qu'un peu d'argent jeté à profu-

sion dans cette superbe église, vous aurait été d'un grand secours.

— Et moi, monsieur, j'étais si heureux ! Ah ! j'ai bien prié pour notre évêque. Il est bien bon de nous avoir bâti cette cathédrale, et de nous montrer sur la terre quelque chose de ce que ce sera dans le paradis.

Martyrs chrétiens. — En Perse, bien que le shah ne veuille pas que ses sujets chrétiens soient molestés, les gouverneurs des provinces éloignées de la capitale ne se font pas faute de les piller et de les massacrer. Mgr Lesné, délégué apostolique, raconte l'emprisonnement de deux missionnaires et de plusieurs de leurs chrétiens à Guttépé.

L'un des prêtres a été mis en liberté après une semaine, l'autre et ses compagnons ne sont sortis de prison qu'après 18 jours de détention et en payant une forte amende.

Un des chrétiens eut la tête tranchée. Les séides lui disaient : « Fais-toi musulman, et nous ne te laisserons pas tuer. »

Il ne cessa de dire :

« Je suis chrétien et je veux mourir chrétien, mon espoir est au ciel. »

Alors ils le frappèrent, lui arrachèrent la barbe et enfin finirent par le décapiter. Ce martyr laisse une veuve avec trois orphelins dans la misère.

Le Saint-Siège et la Serbie. — Les négociations entamées entre la Serbie et le Saint-Siège pour la conclusion d'un concordat qui assurent aux catholiques serbes leur propre hiérarchie, sont désormais en bonne voie. On assure, en effet, que pour aplanir les difficultés et consigner l'acte concordataire, le Saint-Siège va envoyer à Belgrade, en qualité de délégué extraordinaire, le R. P. Jean Vuincic, franciscain de la province de Bosnie.

Le catholicisme dans l'empire britannique. — Le *Catholic Directory*, qui vient d'être publié par l'archevêché de Westminster, contient de très intéressants détails sur l'état actuel du catholicisme dans l'empire britannique et en particulier dans le Royaume-Uni. Nous en extrayons les notes suivantes :

L'Angleterre et le Pays de Galles comptent une population catholique de 1,500,000. Dans l'Angleterre et le pays de Galles,

il y a dix-sept archevêques et évêques, 2,698 prêtres, 1482 églises et chapelles ; en Ecosse, l'on trouve 7 archevêques et évêques, 421 prêtres, 350 églises. Sont catholiques : 19 membres du Conseil Privé, 31 membres de la Chambre des Lords et 73 membres de la Chambre des Communes.

L'empire britannique compte en tout et partout un total de 170 archevêchés, évêchés, vicariats apostoliques et préfectures apostoliques.

Le comte Roselly de Lorgues. — L'un des écrivains catholiques les plus justement réputés, le comte Roselly de Lorgues, est mort le mois dernier, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Parmi tous les ouvrages qu'il a publiés, il en est un qui obtint à son apparition un succès considérable, fut tiré à de nombreuses éditions et traduit dans toutes les langues ; nous voulons parler de son *Histoire de la vie et des voyages de Christophe Colomb*. Ce ne fut pas d'ailleurs le seul livre qu'il consacra au hardi navigateur qu'il avait étudié précédemment sous ses divers aspects dans des ouvrages hautement appréciés.

M. Roselly de Lorgues ne s'était pas contenté d'exalter par la plume son héros ; il avait porté devant le Saint-Siège la cause de la béatification de Christophe Colomb, et depuis plus de quarante ans, avec l'appui de milliers de prélats, il poursuivait son œuvre.

Belgique. — L'administration des Postes vient de prendre des mesures pour renvoyer à leurs éditeurs, à Paris, les catalogues pornographiques qu'ils expédiaient depuis quelque temps dans ce pays.

Toutes les Postes feraient bien d'imiter ce bon exemple.

Allemagne. — Une flotte allemande est partie pour l'Extrême-Orient, sous les ordres du frère de l'empereur, et avec une mission mal défini.

Les discours prononcés à cette occasion par l'empereur d'Allemagne et le prince Henri de Prusse n'ont pas produit une impression favorable au Vatican. On se demande, en effet, quelle interprétation il convient de donner à ces paroles, aussi ambiguës que mystérieuses, dans lesquelles le prince Henri déclare « vouloir prêcher en Chine l'évangile de l'empereur d'Allemagne, et le prêcher à qui veut et ne veut pas l'entendre. »

S'agit-il de phrases purement allégoriques, ou doit-on les prendre au pied de la lettre ?

En tous cas, on fait remarquer, au Vatican, que c'est aux missionnaires envoyés par l'Eglise du Christ qu'il appartient de prêcher l'Evangile, et au nom du Christ, avec la charité dans le cœur et non l'épée dans la main. Il est à craindre, en effet, que la Chine n'entoure d'une même défiance les manifestations belliqueuses du gouvernement de Berlin, les prédications pacifiques des missionnaires catholiques allemands et celles de tous les missionnaires en général ; et qu'une terrible persécution ne soit la conséquence de ces paroles audacieuses du souverain germanique.

Un peu d'hygiène. — *Les bienfaits du sel.* — L'eau salée ranime quelquefois une personne qui s'est évanouie à la suite d'un choc. Le sel dans l'eau tiède constitue un bon vomitif.

Une cuillerée à café de sel dans un verre d'eau est très bonne pour une foule de troubles digestifs, pour soulager les coliques et aider à la digestion. Un sac rempli de sel et chauffé soulage beaucoup quelqu'un qui souffre de névralgies.

Lorsqu'on a les yeux fatigués, il n'y a rien de meilleur qu'un bain chaud et salé.

On empêchera les cheveux de tomber si on lave de temps en temps la tête avec de l'eau salée.

Du sel ajouté à un bain le rend presque aussi fortifiant qu'un bain de mer.

Si l'on saupoudrait les tapis de sel, avant de les balayer, on verrait que la poussière ne s'élèverait pas et que les tapis deviendraient très brillants comme couleurs.

Le sel jeté sur de la suie éteint les flammes.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 20 février. — Office du dim. de la Quinquagésime, *semi-double* ; 2^e oraison *A cunctis*, 3^e au choix du célébrant, 4^e pour le pape (*Deus omnium*) à cause du 20^e anniversaire de la création de Léon XIII. — Vêpres du dim. *semi-double* ; suffrages de la Ste Vierge, de S. Jos. des SS. apôtres Pierre et Paul, du titulaire de l'église et de la Paix.

Mercredi, le 23 février. — Office du mercredi des Cendres ; bénédiction et imposition des cendres. A la messe, mémoire de la vigile de S. Mathias (du 23). 3^e oraison *A cunctis*.

Dans les églises paroissiales dédiées à S. Valentin, à S. Mathias et à S. Alexandre, messe et 2^{es} vêpres du saint titulaire, double de 1^e classe. J. S.